

OCTOBRE
2012

TONINFO

Bulletin d'information de Saint Antonin du Var

Monsieur le maire,
J'ai l'honneur de m'adresser à vous afin d'attirer votre attention sur un fait qui n'est certes pas dramatique, mais qui constitue néanmoins une nuisance réelle.
En effet nous habitons une demeure de construction récente dépourvue de clôture ou de mur d'enceinte. De ce fait nous recevons périodiquement la visite de « chiens errants » qui, étant animaux domestiques, doivent avoir des propriétaires identifiables.
Notamment hier, 20 septembre 2012, nous avons du chasser un animal appartenant à ...
Serait il possible, Monsieur le Maire, et dans le cadre de vos compétences, que vous preniez toutes les mesures que vous jugerez utiles afin de remédier à ces divagations? Je vous remercie pour toute l'attention que vous porterez à ma doléance.. Je vous prie d'agréeer...

- Ma première réponse est d'en appeler au sens civique des propriétaires de chiens, et les en remercie. SB

Le changement...

Que personne ne se méprenne, il n'est nullement dans mon intention de paraphraser un slogan qui fait aujourd'hui encore florès dans notre pays.

Mais il faut appeler les choses par leur nom. La période qui s'ouvre sera bien celle du changement pour le paysage territorial.

Il y a d'abord le très court terme.

A la fin de l'année 2012, plus aucune commune de France ne devra être isolée. Toutes devront se regrouper au sein d'intercommunalités. Qu'elles soient communautés de communes ou d'agglomérations, pour ne citer que les plus courantes, ces nouvelles collectivités territoriales ont pour vocation de réaliser à plusieurs ce qu'une commune toute seule ne peut pas faire toute seule.

Pour y parvenir, les communes « transfèrent » un certain nombre de leurs compétences à l'intercommunalité. C'est par exemple chez nous aujourd'hui le contrôle de l'assainissement non collectif (fosses septiques) ou encore, depuis peu, le ramassage des ordures, qui bien que toujours exécuté par le SIVOM, est désormais géré par le Comté de Provence...

Comme vous le savez, nous sommes sur le point de changer de collectivité. Vous trouverez en page suivante, les premiers éléments d'information à ce sujet. A nouvelle structure, nouvelles compétences. Nous aurons l'occasion de les aborder lors de notre prochaine rencontre (cf. ci-dessous) et dans nos prochains numéros.

A plus long terme, plusieurs informations provenant de « sources sûres », font état de modifications susceptibles d'affecter à l'environnement, les structures administratives, les institutions représentatives, les échéances électorales, les modalités de scrutin, etc.

Les quelques brèves, incluses en page « informations générales », dressent l'inventaire des échos portés à notre connaissance. Ce ne sont pour l'heure que des « hypothèses de travail » Nous ne manquerons pas d'y revenir dès que nous en saurons davantage.

Parfois le changement peut inquiéter. Parfois aussi il peut être facteur de progrès. Gageons donc que notre village y gagnera en dynamisme et en attractivité.

Bien cordialement

SB

Vendredi 26 octobre 2012 à 17 heures 30 en salle des fêtes

Nous vous convions à une réunion publique au cours de laquelle, dans un premier temps, qui ne devrait pas excéder 40/45 minutes, les adjoints dresseront un point de situation des domaines dont ils ont la charge, avant que le maire n'aborde les orientations et perspectives d'avenir.

Dans un deuxième temps, qui devrait durer une trentaine de minutes, nous répondrons publiquement à vos questions.

Nous pourrons ensuite poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié qui vous sera proposé pour clore la soirée.

LES
ELUS
A
VOTRE
RENCONTRE

LA CAD

**C'est aujourd'hui
une communauté
d'agglomération
de 16 communes**

*Draguignan,
Lorgues, La Motte,
Chateaudouble,
Bargemon,
Montferrat,
Taradeau, Le Muy,
Ampus, Callas,
Claviers, Les Arcs,
Vidauban, Trans,
Flayosc,
Figinières.*

Demain

*Trois communes
de plus
Salernes, Sillans et
nous.*

**LE COMTE DE
PROVENCE**

**C'est aujourd'hui
une communauté
de communes de
13 communes**

*Brignoles, Le Val,
Carcès,
Entrecasteaux,
Camps la Source,
Montfort, La Celle,
Chateauvert,
Correns, Vins sur
Caramy, Cotignac,
Tourves, St Antonin*

Demain

*Dans le cadre du
redécoupage
territorial, Le Comté
de Provence s'unira
à 2 autres
communautés de
communes pour
donner naissance à
une nouvelle
communauté
d'agglomération de
28 communes, qui
portera
probablement le nom
de « Provence
Verte »*

L'INTERCOMMUNALITE

Réunie sous la présidence du Préfet du Var, le vendredi 21 septembre, la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) a entériné le nouveau SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale).

Un arrêté préfectoral à paraître prochainement officialisera ce découpage.

De ce fait, conformément à la demande formulée par le conseil municipal en 2011, notre commune quittera la CCCP (communauté de communes du Comté de Provence) dont le siège est à Brignoles, pour intégrer la CAD (communauté d'agglomération dracénoise).

Les modalités de mise en application de cette mutation ne sont pas encore définies. Elles feront l'objet de nombreuses réunions de travail préparatoires entre toutes les parties intéressées (CAD, CCCP, Salernes, Sillans la Cascade et nous). Un important travail de fond, très technique nous attend au cours des mois qui viennent. Sous la férule de Ludovic, nos services municipaux ont d'ores et déjà été mis en ordre de marche pour l'accomplir.

Pour l'heure, et sous réserve de compatibilité avec les échéances respectives de la CCCP et de la CAD, deux dates sont envisageables pour ce changement effectif de posture : le 1^o juillet 2013 ou le 1^o janvier 2014. A suivre donc.

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Notre commune dispose désormais d'un règlement du cimetière conforme aux textes en vigueur.

Par ailleurs, en séance publique du 19 septembre, le conseil municipal a révisé les durées et tarifs des concessions.

Ces deux documents sont consultables en mairie

EMPLOI DU FEU

L'emploi du feu est régi par l'arrêté du 5 avril 2004 portant sur le règlement permanent de l'emploi du feu dans le Var.

Incinérer des végétaux coupés
ou des petits végétaux sur pied

Allumer des feux de cuisson
ou d'artifice,

Ecobuer (pour les horticulteurs)

**POSSIBLE
du 1^o octobre
au 31 janvier**

Sous réserve de respecter les consignes de
sécurité :

Vent < 40 km/h
Moyens d'extinction

**ENLEVEMENT
ENCOMBRANTS**

**JEUDI 4
&
JEUDI 18
Octobre**

04 94 04 42 08



La prochaine séance
publique du conseil
municipal se tiendra le

**mercredi 17
octobre
à 18 h 30**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Très régulièrement, et notamment depuis la mise en application du PLU, les services municipaux sont questionnés sur les dispositions du règlement, sur les droits à construire, ou autres dispositions connexes. Quelques sujets nous sont exposés beaucoup plus fréquemment que d'autres, ce qui nous laisse penser qu'ils constituent des points d'attention que vous êtes plusieurs à partager. C'est pourquoi, sans prétendre être exhaustifs, nous en reprenons quelques uns ci-dessous en leur apportant un éclairage, certes succinct, mais référencé.

Le PLU ne peut pas interdire les lotissements. Arrêt du Conseil d'Etat du 27/07/2012, qui estime que les auteurs du PLU n'ont pas compétence pour interdire par principe, ou pour limiter, la faculté de procéder à la division d'une ou plusieurs propriétés foncières en vue de l'implantation de bâtiments. Cette faculté participe de l'exercice du droit reconnu aux propriétaires de disposer de leurs biens.

Les nouvelles règles de l'assainissement non collectif (Fosses septique) . Pour mieux contrôler les fosses septiques et inciter à leur renouvellement, deux arrêtés ont été publiés au Journal Officiel en mars et avril 2012. Ainsi depuis le 1^{er} juillet, de nouvelles règles sont entrées en vigueur. En voici quelques unes :

- A toute demande de permis de construire il faut désormais joindre une attestation de conformité de sa fosse.
- Après un contrôle non satisfaisant le propriétaire dispose de 4 ans maximum pour faire effectuer les travaux
- Lors de la vente de la maison, il faut un certificat de conformité de l'installation. Si elle n'est pas conforme, les réparations doivent être faites dans l'année qui suit.

Pour en savoir davantage : www.developpement-durable.gouv.fr/De-nouvelles-regles-pour-l.html

Le plan d'action sécheresse dans le Var Dans le but d'anticiper les périodes de sécheresse, un arrêté du 11 septembre 2012 pris par le Préfet, précise les mesures qu'il juge nécessaires pour la préservation des ressources. A cette occasion, l'autorité préfectorale, rappelle les dispositions qui régissent les **PUITS ET FORAGES PRIVÉS**. Tout prélèvement, tout puits, tout forage destiné à un usage domestique et inférieur à 1000 m³/an, doit obligatoirement être déclaré en mairie par son propriétaire ou son utilisateur. La mairie transmet cette déclaration à la Préfecture.

BREVES SUR QUELQUES PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

FINANCES LOCALES

Les dotations aux collectivités baisseront en 2014 et en 2015. L'effort des collectivités au redressement des comptes publics est désormais chiffré : 2.25 milliards d'euros. Les collectivités savaient d'ailleurs à quoi s'attendre, dans la mesure où le Président de la République s'est engagé à ramener le déficit de 4.5%, à 3% en 2013 pour atteindre 0% en 2017.

En compensation les collectivités bénéficieraient de plus d'autonomie fiscale.

A défaut de subventions et d'aides, où trouver les ressources pour faire vivre la commune? ...Impôts? Emprunts?

Cumul des mandats ou pas?

Le président du Sénat, JP Bel, a déclaré le 27 septembre dernier, qu'il n'y aura pas de majorité au Sénat sur l'interdiction du cumul des mandats, et, bien que favorable à cette interdiction, a proposé que les élus en situation de cumul puissent aller jusqu'au bout de leur mandat (2015 ou 2016)

En réaction aux déclarations du député René Dosière, Jacques Péliissard, Président des maires de France, fustige les attaques « démagogiques » contre les collectivités locales.

Sous-Préfectures

M. Valls a annoncé le 11 septembre dernier que le réseau des sous-préfectures serait réorganisé au printemps 2013. Cette réorganisation entraînera « des regroupements, des fermetures, mais aussi des ouvertures » -

Quid de nos 2 sous-préfectures varoises ?

Cantons

Le même Ministre a également évoqué l'évolution possible de la carte cantonale. Il serait envisagé de passer de 4 000 à 2 000 cantons. Chaque canton compterait deux représentants, un homme et une femme, au lieu d'un seul aujourd'hui. Ces élus ne seraient plus appelés « Conseillers généraux », mais « Conseillers départementaux ».

Tiens donc! Et si après l'intercommunalité, nous changeons aussi de canton? A voir...

**OCTOBRE
2012**



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme vous le savez, cette année les vacances scolaires de Toussaint débiteront le samedi 27 octobre 2012 et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin. Nous comptons malgré tout sur la présence et la participation active de vos enfants pour la cérémonie du 11 novembre, date à laquelle, désormais, nous commémorons tous les morts.

Commune de
Saint Antonin du var
Route d'Entrecasteaux
83510

Téléphone : 04 94 04 42 08
Télécopie : 04 94 04 41 05
Messagerie :
saint.antonin.mairie@orange.fr

CHÂTEAU DE SAINT MARTIN TARADEAU

**Samedi 27 octobre
de 11 à 16 heures**
Journée

« Trésors d'automne »

Visites, dégustations, balades,
Ateliers ludiques pour enfants

Déjeuner champignons

Infos et réservations
04 94 99 76 76

Le « Tai Ji Quan » technique du corps, dite aussi technique de santé.

Vous ne connaissez pas?

Qu'à cela ne tienne. Monsieur FONDACCI, masseur kinésithérapeute et diplômé de la Fédération Française de Tai Chi Chuan, vous propose d'assister à une démonstration **Mercredi 17 octobre 2012, à 18 heures** en salle des fêtes.

Si la discipline présentée ce soir là, séduit quelques uns d'entre nous, il sera alors possible d'ouvrir une nouvelle activité à caractère sportif dans notre commune.

L'Office Départemental Education et Loisirs du Var (ODEL Var)

vous propose une offre très large de séjours de loisirs originaux.

Il dispense également une formation aux métiers liés à l'encadrement des enfants.

Et pour la première fois, les 14 et 15 avril 2013, il organisera un salon régional inédit pour les 4-17 ans. Informez vous : www.odelvar.fr

DES IDEES DE SORTIES DANS LA REGION

UNE VISITE QUE VOUS DEVEZ ABSOLUMENT METTRE AU PROGRAMME DE VOS SORTIES EN FAMILLE !

LE MUSEE DES GUEULES ROUGES À TOURVES

« Le nouveau Musée des Gueules Rouges retrace, le long d'un parcours de visite ludique, l'histoire de l'exploitation minière de la bauxite dans le Var. En visite libre et grâce aux bornes interactives, découvrez l'origine de la bauxite, les techniques de transformation de ce minerai en aluminium ainsi que les utilisations contemporaines de ce métal.

Enfin, accompagnés d'un guide, plongez au coeur de la vie quotidienne des mineurs et parcourez la galerie d'extraction reconstituée. Tous à vos casques ! »

=====

Ouvert du mercredi au dimanche de 14 à 18 heures

Visites guidées à 15 et 16h30

Tarifs : Adultes : 5€ - Jeunes (6 à 18 ans) : 3€



Concert de piano au Moulin des Arts

17 rue de Lubac à ENTRECASTEAUX

Récital Ravel et Musorgski par Rebecca Chaillot

Les 12 et 13 octobre à 20h30

Places limitées—Réservations au 04 94 69 58 07

XXXII° SALON DE LA CARTE POSTALE ET TOUTES COLLECTIONS

PARC DES EXPOSITIONS D E BRIGNOLES

DIMANCHE 7 OCTOBRE DE 09 À 18 HEURES